

## Attaques pour vices cachés

Par gonc, le 15/04/2012 à 08:08

## Bonjour,

Je suis en train de vendre mon véhicule agé de 7 ans de 2005 mais avec seulement 63000 km , la courroie de distribution n'a pas était faite à 5 ans ou 120000 km comme de recommande le constructeur ; les pneus avant sont bon au CT mais sont a prévoir et le démarreur présente des signes de faiblesses à chaud .Mise à part cela ce véhicule est à ma connaissance irréprochable . Je souhaite vendre ce véhicule en l'état et informer l'acquéreur . Comment puis je me protéger contre d'éventuels futur attaques pour vices cachés ? Merci

Cordialement JG

Par Tisuisse, le 15/04/2012 à 08:14

Bonjour,

Si CT est de moins de 6 mois,

- OK => pas de problème.
- avec conte-visite:

CT de moins de 2 mois => vente faisable,

CT de plus de 2 mois => the big problèmes en perspective puisque le véhicule n'est plus apte à rouler.

La vente "en l'état", même si c'est indiqué sur la carte grise, n'a strictement aucune valeur devant un juge.

En attendant, lisez ceci :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne\_23072\_1.htm

Par gonc, le 15/04/2012 à 08:17

Merci pour votre réponse.

Le CT date de moins de 6 mois et sans contre visite .

Cordialement JG